

ARRETE MUNICIPAL nº 2023.134

Objet:

Réglementation de la circulation et du stationnement pour l'organisation d'un vide grenier

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ.

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1; L.211-1; L.131-1; L.511-1
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L,2213,2,
- Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- Vu le Code Pénal et notamment l'article R610.5
- Vu la demande présentée par le sou des écoles de Saint-Jorioz, pour permettre l'organisation d'un vide grenier le dimanche 24 septembre 2023.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1:

L'accès et le stationnement sur les parkings du Laudon et du collège, ainsi que le terrain situé devant l'ancien local des pompiers, route du Laudon seront interdits du vendredi 22 septembre 2023 à 19h00 jusqu'au dimanche 24 septembre 2023 à 19h00, afin de permettre la mise en place et le déroulement convenable d'un vide grenier dans la journée du dimanche 24 septembre 2023.

Article 2:

Les services techniques communaux auront la charge de l'installation de barrières de sécurité, ainsi que les modalités d'ouverture des différents accès.

Deux barrières seront mises devant l'Office du Tourisme, place de la Mairie, pour permettre la distribution des places, le matin dès 5h00.

Article 3:

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4:

Le présent arrêté sera:

- ♦ TRANSMIS A:
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Au demandeur, <u>soudesecolesaintjorioz@gmail.com</u>

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site internet de la mairie

A SAINT-JORIOZ Le lundi 03 juillet 2023 Le Maire

Michel BEAL Pour le Maire et par délégation, Le 1er adjoint

André SAINT-MARÇE

AUTE CANO